



Bulletin d'inscription à retourner à :
Syntec-Ingénierie - François MABILLOT
 3 rue Léon Bonnat—75016 Paris
 f.mabilot@syntec-ingenierie.fr

FORMATION FIDIC

« L'utilisation pratique des conditions de contrat FIDIC
 (construction, conception - construction, contrat harmonisé) ».

Lundi 25 et Mardi 26 Mars 2013, Paris

SOCIETE DU STAGIAIRE *	STAGIAIRE *
<p>Raison sociale :</p> <p>Service commanditaire :</p> <p>Nom du responsable : _____</p> <p>Adresse /CP/Ville :</p> <p>Tél :</p> <p>Mail :</p>	<p>Civilité : M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/></p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom :</p> <p>Fonction :</p> <p>Adresse/CP/Ville :</p> <p>Tél :</p> <p>Mail :</p>
<p>FACTURATION *</p> <p>Raison sociale :</p> <p>Service :</p> <p>Responsable du dossier : _____</p> <p>Adresse/CP/Ville :</p> <p>Tél :</p> <p>Mail :</p>	<p><i>Cachet de la société et signature du responsable de formation *</i></p> <hr/> <p>Paiement par :</p> <p><input type="checkbox"/> Chèque (à l'ordre de CEFIM)</p> <p><input type="checkbox"/> Virement (voir dans les conditions générales)</p> <p><input type="checkbox"/> Bon de commande (à réception de facture)</p>

*** Informations nécessaires à la validation de l'inscription**

Merci de lire et signer les conditions générales au verso →



CONDITIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTION

Les participants peuvent s'inscrire et régler par chèque ou virement bancaire auprès de :

CEFIM :

SIRET : 441 344 660 00044 APE : 8559A

N° déclaration d'activité : 24 41 00859 41

L'inscription ne sera pris en compte uniquement à réception du bulletin d'inscription dûment remplis et au versement de l'acompte de 50%.

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le stagiaire reçoit :

- une confirmation d'inscription accompagnée d'une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, transports, accueil...)
- **une facture faisant office de convention simplifiée.**

Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition, sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux compétents.

Toute inscription à une formation organisée par Syntec-Ingénierie suppose l'acceptation sans réserve de ces conditions générales.

ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Toute **annulation** devra être signalée **par écrit** à Syntec-Ingénierie le plus tôt possible avant le début de la session.

Pour toute annulation parvenant moins de deux semaines avant le début du stage, **50 % des droits d'inscription (soit la valeur de l'acompte)** resteront acquis au CEFIM.

En cas d'absence ou d'annulation reçue après l'ouverture de la session, une facture de **100 % sera éditée** (aucun remboursement ne pourra être effectué).

Nous nous réservons le droit d'annuler cette session de formation pour cause d'un trop faible nombre d'inscriptions ou toute autre raison. Nous nous efforcerons de prévenir les participants au plus tard deux semaines avant la session de formation, et rembourseront intégralement les sommes versées. Nous ne saurions être tenus

N° déclaration d'activité CEFIM:**24410085941****N° SIRET CEFIM 441 344 660 000 44****APE 8559A**

CEFIM 32 avenue Marcel Dassault

BP 30509

37205 TOURS Cedex 3

MODE DE REGLEMENT

A l'inscription :

- Par **Chèque Bancaire à l'ordre de « CEFIM »** adressé à Syntec-Ingénierie, François MABILLOT - 3 rue Léon Bonnat, 75016 Paris

Ou

- Par **virement** à « CEFIM »,
CAISSE D'EPARGNE BLOIS ENTREPRISE,
Code Banque 14505,
Code Guichet 00002,
Compte n° 08000193117 85
IBAN FR76 1450 5000 0208 0001 9311 785
Code BIC CEPARFP450

Vous disposez de 2 choix pour le règlement soit en versant un acompte de 50% du coût de la formation au moment de l'inscription et le solde à terme. Ou soit en réglant la totalité au moment de l'inscription.

Acompte :

600€ TTC, Un acompte d'un montant de 50% calculé sur le total TTC de la manifestation doit être versé au moment de la confirmation d'inscription.

Solde :

600€ TTC, Le montant de ce ou ces acomptes est déduit de la facture finale (solde) sous réserve de l'application éventuelle d'indemnités d'annulation.

Sauf disposition contraire, les factures du solde sont établies par chaque établissement, et sont payables au plus tard dans les 5 jours de la date de la facture.

Ou

 Paiement globale :

1200€ TTC, au moment de la confirmation d'inscription.

 J'ai pris connaissance et accepte les termes & conditions.

Nom :

Prénom :

Signature et tampon société